



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FLINES-LES-RACHES

L'an deux mille vingt, le mardi 28 juillet à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Flines-les-Raches s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Annie Monnier, 1^{ère} Adjointe au Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 17 juillet 2020, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : MM. Annie Monnier, Jean-Paul Copin, Muriel Doudok, Simon Lesur, Philippe Martin, Séverine Tatencloux, Annie Butruille, Jean-Marie Tricot, Pierre Dhinaut, Nicole Roger, Pierrette Loquet, Sylvie Lowys, Christelle Lambert, Jimmy Jaworowski, Charafa Ben Lebsir, Fanny Chrétien, Martine Warin Montet, Noëllie Rapisarda, Jennifer Letot.

Excusés :

Annie Goupil, Maire, excusée, donne pouvoir à Annie Monnier.
Carine Olejniczak, Adjointe au Maire, excusée, donne pouvoir à Philippe Martin.
Philippe Pollet, Adjoint au Maire, excusé, donne pouvoir à Jean-Paul Copin.
Jean-Michel Montois, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Jean-Marie Tricot.
Yves Fauquette, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Pierre Dhinaut.
Pierre Descatoire, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Charafa Ben Lebsir.
Christophe Dumoulin, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Nicole Roger.
Jérôme Deneuvillers, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Pierrette Loquet.
Jean-Jacques Martinache, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Martine Warin Montet.
Christian Lannoy, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Noëllie Rapisarda.

Absent : /

Secrétaire de séance : Jimmy Jaworowski

<u>Nombre de conseillers :</u>	En exercice :	29
	Présents :	19
	Excusés :	10
	Absent :	0



Objet : commission des impôts directs - constitution

Madame Annie Monnier, 1^{ère} Adjointe, présente aux membres du Conseil Municipal le courrier de Monsieur le Directeur des services fiscaux sollicitant une liste dressée par le Conseil Municipal de 2 listes de huit membres titulaires et huit membres suppléants, l'administration fiscale se réservant le soin de ne retenir qu'un membre sur deux.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de proposer les listes suivantes :

Liste des titulaires :

- | | |
|--------------------|--------------------------|
| 1. Jean-Paul Copin | 9. Annie Locufier |
| 2. Fanny Chrétien | 10. Marcel Ducrocq |
| 3. Pierre Dhinaut | 11. Michel Caudrelier |
| 4. Simon Lesur | 12. Alain Marmousez |
| 5. Yves Norguez | 13. Martine Warin Montet |
| 6. Jean-Paul Cabre | 14. Georges Blondel |
| 7. Paul Lecas | 15. Micheline Marmousez |
| 8. Moïse Frénoy | 16. Noëllie Rapisarda |

Liste des suppléants :

- | | |
|-------------------------|------------------------------|
| 1. Jean-Pierre Houseaux | 9. Jean-Marie Wacquiez |
| 2. Josiane Delattre | 10. Jacques-Pierre Butruille |
| 3. Nathalie Serpillon | 11. Christian Lannoy |
| 4. Guy Mollet | 12. Erika Ruocco |
| 5. Alain Landry | 13. Jean-Jacques Martinache |
| 6. Christian Hornez | 14. Alain Frémaux |
| 7. Jean-Pierre Budzyn | 15. Véronique Wasson |
| 8. Dominique Dargelly | 16. Jennifer Letot |

Ces listes sont approuvées à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille.

Fait et délibéré en séance
Pour copie conforme,

Pour le Maire
Par subdélégation

L'Adjointe au Maire




Annie MONNIER





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FLINES-LES-RACHES

L'an deux mille vingt, le mardi 28 juillet à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Flines-les-Râches s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Annie Monnier, 1^{ère} Adjointe au Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 17 juillet 2020, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : MM. Annie Monnier, Jean-Paul Copin, Muriel Doudok, Simon Lesur, Philippe Martin, Séverine Tatencloux, Annie Butruille, Jean-Marie Tricot, Pierre Dhinaut, Nicole Roger, Pierrette Loquet, Sylvie Lowys, Christelle Lambert, Jimmy Jaworowski, Charafa Ben Lebsir, Fanny Chrétien, Martine Warin Montet, Noëllie Rapisarda, Jennifer Letot.

Excusés :

Annie Goupil, Maire, excusée, donne pouvoir à Annie Monnier.
Carine Olejniczak, Adjointe au Maire, excusée, donne pouvoir à Philippe Martin.
Philippe Pollet, Adjoint au Maire, excusé, donne pouvoir à Jean-Paul Copin.
Jean-Michel Montois, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Jean-Marie Tricot.
Yves Fauquette, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Pierre Dhinaut.
Pierre Descatoire, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Charafa Ben Lebsir.
Christophe Dumoulin, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Nicole Roger.
Jérôme Deneuvillers, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Pierrette Loquet.
Jean-Jacques Martinache, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Martine Warin Montet.
Christian Lannoy, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Noëllie Rapisarda.

Absent : /

Secrétaire de séance : Jimmy Jaworowski

Nombre de conseillers :	En exercice :	29
	Présents :	19
	Excusés :	10
	Absent :	0

**Objet : autorisation de poursuite donnée au Trésorier Principal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article R 1617-24,

Vu le décret 2005-1417 du 15 novembre 2005 pris pour l'application de l'article L. 1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

Le comptable public ne peut engager des mesures d'exécution force à l'encontre d'un débiteur d'une collectivité locale ou d'un établissement public local qu'avec autorisation préalable de l'ordonnateur qui a émis le titre de recette.

Afin d'améliorer le recouvrement des recettes et pour éviter au comptable d'avoir à demander systématiquement l'autorisation de poursuite à l'ordonnateur, le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 a étendu la faculté pour ce dernier de donner à son comptable une autorisation permanente ou temporaire à tous les actes de poursuite.

Le décret 2005-1417 fixe un seuil de dispense de poursuite inférieur ou égal à 130 € pour les oppositions à tiers détenteur sur les comptes bancaires et à 30 € pour tous les autres cas.

La fixation de ces seuils n'a pas pour conséquence de priver la collectivité de son pouvoir de surveillance en matière de poursuite.

Madame Annie Monnier propose :

- de donner une autorisation permanente de poursuite à Monsieur DOSIMONT, trésorier Principal de Cuincy, quelle que soit la nature de la créance et la nature des poursuites,
- de fixer un seuil de dispense de poursuites inférieur ou égal à cent trente euros (130 €) pour les oppositions à tiers détenteur sur les comptes bancaires et à trente euros (30 €) pour tous les autres cas,
- de donner cette autorisation pour la durée de mandat de l'actuel conseil municipal
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document, accomplir toute formalité, nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille.

Fait et délibéré en séance
Pour copie conforme,

Pour le Maire
Par subdélégation

L'Adjointe au Maire

Annie MONNIER





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FLINES-LES-RACHES

L'an deux mille vingt, le mardi 28 juillet à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Flines-les-Râches s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Annie Monnier, 1^{ère} Adjointe au Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 17 juillet 2020, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : MM. Annie Monnier, Jean-Paul Copin, Muriel Doudok, Simon Lesur, Philippe Martin, Séverine Tatencloux, Annie Butruille, Jean-Marie Tricot, Pierre Dhinaut, Nicole Roger, Pierrette Loquet, Sylvie Lowys, Christelle Lambert, Jimmy Jaworowski, Charafa Ben Lebsir, Fanny Chrétien, Martine Warin Montet, Noëlle Rapisarda, Jennifer Letot.

Excusés :

Annie Goupil, Maire, excusée, donne pouvoir à Annie Monnier.
Carine Olejniczak, Adjointe au Maire, excusée, donne pouvoir à Philippe Martin.
Philippe Pollet, Adjoint au Maire, excusé, donne pouvoir à Jean-Paul Copin.
Jean-Michel Montois, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Jean-Marie Tricot.
Yves Fauquette, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Pierre Dhinaut.
Pierre Descatoire, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Charafa Ben Lebsir.
Christophe Dumoulin, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Nicole Roger.
Jérôme Deneuvillers, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Pierrette Loquet.
Jean-Jacques Martinache, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Martine Warin Montet.
Christian Lannoy, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Noëlle Rapisarda...

Absent : /

Secrétaire de séance : Jimmy Jaworowski

Nombre de conseillers :	En exercice :	29
	Présents :	19
	Excusés :	10
	Absent :	0



Objet : conseillers municipaux délégués

Madame Annie Monnier donne connaissance à l'assemblée de la désignation de Madame Sylvie Lowys en qualité de conseillère municipale déléguée, en remplacement de Madame Fanny Chrétien, élue 5^{ème} adjointe.

La liste des conseillers municipaux délégués est ainsi établie :

- Madame Charafa Ben Lebsir, déléguée à la communication et à l'animation locale
- Monsieur Jimmy Jaworowski, délégué au sport et au numérique
- Monsieur Pierre Descatoire, délégué à l'environnement (propreté et gestion des fossés)
- Madame Sylvie Lowys, déléguée au développement économique et à la culture

Ces désignations n'ont fait l'objet d'aucune remarque.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille.

Fait et délibéré en séance
Pour copie conforme,

Pour le Maire
Par subdélégation
L'Adjointe au Maire

Annie MONNIER





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FLINES-LES-RACHES

L'an deux mille vingt, le mardi 28 juillet à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Flines-les-Raches s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Annie Monnier, 1^{ère} Adjointe au Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 17 juillet 2020, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : MM. Annie Monnier, Jean-Paul Copin, Muriel Doudok, Simon Lesur, Philippe Martin, Séverine Tatencloux, Annie Butruille, Jean-Marie Tricot, Pierre Dhinaut, Nicole Roger, Pierrette Loquet, Sylvie Lowys, Christelle Lambert, Jimmy Jaworowski, Charafa Ben Lebsir, Fanny Chrétien, Martine Warin Montet, Noëlie Rapisarda, Jennifer Letot.

Excusés :

Annie Goupil, Maire, excusée, donne pouvoir à Annie Monnier.
Carine Olejniczak, Adjointe au Maire, excusée, donne pouvoir à Philippe Martin.
Philippe Pollet, Adjoint au Maire, excusé, donne pouvoir à Jean-Paul Copin.
Jean-Michel Montois, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Jean-Marie Tricot.
Yves Fauquette, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Pierre Dhinaut.
Pierre Descatoire, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Charafa Ben Lebsir.
Christophe Dumoulin, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Nicole Roger.
Jérôme Deneuvillers, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Pierrette Loquet.
Jean-Jacques Martinache, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Martine Warin Montet.
Christian Lannoy, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Noëlie Rapisarda.

Absent : /

Secrétaire de séance : Jimmy Jaworowski

Nombre de conseillers :	En exercice :	29
	Présents :	19
	Excusés :	10
	Absent :	0

**Objet : remplacement du poste du 5^{ème} adjoint vacant après démission**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 24 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au Maire,
Vu la démission de Madame Dominique Verbrugge de ses fonctions de 5^{ème} adjointe et de conseillère municipale, acceptée par Monsieur le Sous-Préfet le 6 juillet 2020.

Madame Annie Monnier propose à l'assemblée de procéder à l'élection du 5^{ème} adjoint, en remplacement de Madame Verbrugge, conformément à la décision du Conseil Municipal de conserver à huit le nombre d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder aux opérations de vote du 5^{ème} adjoint dans les conditions réglementaires.

Madame Charafa Ben Lebsir a été désignée secrétaire, Messieurs Jimmy Jaworowski et Philippe Martin, assesseurs par le Conseil Municipal.

Après appel à candidature, il a été procédé à l'élection.

Candidats : Madame Fanny Chrétien, Madame Jennifer Letot.

Nombre de votants : 29 dont 19 présents et 10 pouvoirs.

Suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

<u>Candidats</u>	<u>Suffrages obtenus</u>
Fanny Chrétien	24
Jennifer Letot	2

Madame Fanny Chrétien ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée 5^{ème} adjointe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille.



Fait et délibéré en séance
Pour copie conforme,

Pour le Maire
Par subdélégation

L'Adjointe au Maire


Annie MONNIER





DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FLINES-LES-RACHES

L'an deux mille vingt, le mardi 28 juillet à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Flines-les-Râches s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Annie Monnier, 1^{ère} Adjointe au Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 17 juillet 2020, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : MM. Annie Monnier, Jean-Paul Copin, Muriel Doudok, Simon Lesur, Philippe Martin, Séverine Tatencloux, Annie Butruille, Jean-Marie Tricot, Pierre Dhinaut, Nicole Roger, Pierrette Loquet, Sylvie Lowys, Christelle Lambert, Jimmy Jaworowski, Charafa Ben Lebsir, Fanny Chrétien, Martine Warin Montet, Noëllie Rapisarda, Jennifer Letot.

Excusés :

Annie Goupil, Maire, excusée, donne pouvoir à Annie Monnier.
Carine Olejniczak, Adjointe au Maire, excusée, donne pouvoir à Philippe Martin.
Philippe Pollet, Adjoint au Maire, excusé, donne pouvoir à Jean-Paul Copin.
Jean-Michel Montois, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Jean-Marie Tricot.
Yves Fauquette, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Pierre Dhinaut.
Pierre Descatoire, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Charafa Ben Lebsir.
Christophe Dumoulin, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Nicole Roger.
Jérôme Deneuvillers, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Pierrette Loquet.
Jean-Jacques Martinache, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Martine Warin Montet.
Christian Lannoy, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Noëllie Rapisarda.

Absent : /

Secrétaire de séance : Jimmy Jaworowski

Nombre de conseillers :	En exercice :	29
	Présents :	19
	Excusés :	10
	Absent :	0



Objet : élection de la commission d'appel d'offres

Madame Annie Monnier rappelle les conditions d'établissement de la commission d'appel d'offres pour les communes de plus de 3500 habitants. Elle comprend le maire ou son représentant et cinq membres titulaires et cinq membres suppléants du Conseil Municipal élus, au scrutin secret de listes sans panachage ni vote préférentiel selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste. Les listes peuvent reprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges.

Elle rappelle également à l'assemblée que la constitution de la commission d'appel d'offres a été approuvée par le Conseil Municipal par délibération du 24 mai 2020.

Suite aux démissions de Madame Verbrugge (membre suppléant), Monsieur Zabinski (membre titulaire) et Monsieur Coulon (membre suppléant), il convient de les remplacer au sein de cette commission.

Après élection au scrutin secret, la liste de la Majorité obtenant 24 voix contre 5 pour le Rassemblement Flinois, ont été élus à la commission d'appel d'offres :

- Titulaires : Simon Leur, Philippe Pollet, Fanny Chrétien, Jérôme Deneuvillers, Jean-Jacques Martinache
- Suppléants : Jean-Paul Copin, Jimmy Jaworowski, Charafa Ben Lebsir, Pierre Dhinaut, Martine Warin Montet

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille.

Fait et délibéré en séance
Pour copie conforme,

Pour le Maire
Par subdélégation

L'Adjointe au Maire,

Annie MONNIER





DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FLINES-LES-RACHES

L'an deux mille vingt, le mardi 28 juillet à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Flines-les-Râches s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Annie Monnier, 1^{ère} Adjointe au Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 17 juillet 2020, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : MM. Annie Monnier, Jean-Paul Copin, Muriel Doudok, Simon Lesur, Philippe Martin, Séverine Tatencloux, Annie Butruille, Jean-Marie Tricot, Pierre Dhinaut, Nicole Roger, Pierrette Loquet, Sylvie Lowys, Christelle Lambert, Jimmy Jaworowski, Charafa Ben Lebsir, Fanny Chrétien, Martine Warin Montet, Noëllie Rapisarda, Jennifer Letot.

Excusés :

Annie Goupil, Maire, excusée, donne pouvoir à Annie Monnier.
Carine Olejniczak, Adjointe au Maire, excusée, donne pouvoir à Philippe Martin.
Philippe Pollet, Adjoint au Maire, excusé, donne pouvoir à Jean-Paul Copin.
Jean-Michel Montois, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Jean-Marie Tricot.
Yves Fauquette, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Pierre Dhinaut.
Pierre Descatoire, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Charafa Ben Lebsir.
Christophe Dumoulin, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Nicole Roger.
Jérôme Deneuvillers, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Pierrette Loquet.
Jean-Jacques Martinache, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Martine Warin Montet.
Christian Lannoy, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Noëllie Rapisarda.

Absent : /

Secrétaire de séance : Jimmy Jaworowski

Nombre de conseillers :	En exercice :	29
	Présents :	19
	Excusés :	10
	Absent :	0



Objet : désignation de représentants au sein d'établissements scolaires

Madame Annie Monnier rappelle la délibération du 24 mai 2020 désignant des représentants du conseil municipal au sein des établissements scolaires.

Suite à la démission de Madame Dominique Verbrugge, suppléante aux écoles, au collège et à l'école St Michel, il convient de la remplacer.

Madame Monnier reçoit les candidatures suivantes :

Liste Majorité :

- déléguée suppléante écoles (Gérard Philipe, René Cassin, Pierre Brossolette) : Charafa Ben Lebsir
- déléguée suppléante collège : Muriel Doudok
- déléguée suppléante St Michel : Muriel Doudok

Liste Rassemblement Flinois :

- déléguée suppléante écoles (Gérard Philipe, René Cassin, Pierre Brossolette, St Michel, collège) : Jennifer Letot

Après vote et à la majorité absolue (24 voix contre 5), sont élues :


- déléguée suppléante écoles (Gérard Philipe, René Cassin, Pierre Brossolette) : Charafa Ben Lebsir
- déléguée suppléante collège : Muriel Doudok
- déléguée suppléante St Michel : Muriel Doudok

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille.

Fait et délibéré en séance
Pour copie conforme,



Pour le Maire
Par subdélégation,
L'Adjointe au Maire


Annie MONNIER



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FLINES-LES-RACHES

L'an deux mille vingt, le mardi 28 juillet à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Flines-les-Râches s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Annie Monnier, 1^{ère} Adjointe au Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 17 juillet 2020, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : MM. Annie Monnier, Jean-Paul Copin, Muriel Doudok, Simon Lesur, Philippe Martin, Séverine Tatencloux, Annie Butruille, Jean-Marie Tricot, Pierre Dhinaut, Nicole Roger, Pierrette Loquet, Sylvie Lowys, Christelle Lambert, Jimmy Jaworowski, Charafa Ben Lebsir, Fanny Chrétien, Martine Warin Montet, Noëlie Rapisarda, Jennifer Letot.

Excusés :

Annie Goupil, Maire, excusée, donne pouvoir à Annie Monnier.
Carine Olejniczak, Adjointe au Maire, excusée, donne pouvoir à Philippe Martin.
Philippe Pollet, Adjoint au Maire, excusé, donne pouvoir à Jean-Paul Copin.
Jean-Michel Montois, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Jean-Marie Tricot.
Yves Fauquette, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Pierre Dhinaut.
Pierre Descatoire, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Charafa Ben Lebsir.
Christophe Dumoulin, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Nicole Roger.
Jérôme Deneuvillers, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Pierrette Loquet.
Jean-Jacques Martinache, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Martine Warin Montet.
Christian Lannoy, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Noëlie Rapisarda.

Absent : /

Secrétaire de séance : Jimmy Jaworowski

<u>Nombre de conseillers :</u>	En exercice :	29
	Présents :	19
	Excusés :	10
	Absent :	0

**Objet : autorisation d'ester en justice**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant que la commune de Flines-les-Râches fait l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif, contestant la délibération fixant le régime indemnitaire des élus du 24 mai 2020,

Considérant qu'il importe d'autoriser Madame le Maire à défendre les intérêts de la ville dans cette affaire,

Le conseil municipal, par 24 voix pour et 5 abstentions, autorise Madame le Maire à ester en justice dans ce dossier, et désigne Maître Cattoir, avocat à Bailleul, pour représenter la commune dans cette instance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille.

Fait et délibéré en séance
Pour copie conforme,

Pour le Maire
Par subdélégation

L'Adjointe au Maire

Annie MONNIER





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FLINES-LES-RACHES

L'an deux mille vingt, le mardi 28 juillet à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Flines-les-Râches s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Annie Monnier, 1^{ère} Adjointe au Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 17 juillet 2020, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : MM. Annie Monnier, Jean-Paul Copin, Muriel Doudok, Simon Lesur, Philippe Martin, Séverine Tatencloux, Annie Butruille, Jean-Marie Tricot, Pierre Dhinaut, Nicole Roger, Pierrette Loquet, Sylvie Lowys, Christelle Lambert, Jimmy Jaworowski, Charafa Ben Lebsir, Fanny Chrétien, Martine Warin Montet, Noëllie Rapisarda, Jennifer Letot.

Excusés :

Annie Goupil, Maire, excusée, donne pouvoir à Annie Monnier.
Carine Olejniczak, Adjointe au Maire, excusée, donne pouvoir à Philippe Martin.
Philippe Pollet, Adjoint au Maire, excusé, donne pouvoir à Jean-Paul Copin.
Jean-Michel Montois, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Jean-Marie Tricot.
Yves Fauquette, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Pierre Dhinaut.
Pierre Descatoire, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Charafa Ben Lebsir.
Christophe Dumoulin, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Nicole Roger.
Jérôme Deneuvillers, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Pierrette Loquet.
Jean-Jacques Martinache, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Martine Warin Montet.
Christian Lannoy, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Noëllie Rapisarda.

Absent : /

Secrétaire de séance : Jimmy Jaworowski

Nombre de conseillers :	En exercice :	29
	Présents :	19
	Excusés :	10
	Absent :	0



Objet : PLU – commission révision du PLU

Madame Annie Monnier rappelle aux membres du Conseil Municipal la mise en révision générale du Plan Local d'Urbanisme, le déroulement de cette procédure et la nécessité de mettre en place la commission de révision du PLU qui respectera le principe de la représentation proportionnelle de chaque groupe des élus et aidera le Conseil Municipal dans cette démarche.

Elle rappelle également que la constitution de la commission révision du Plan Local d'Urbanisme a été approuvée par le Conseil Municipal par délibération du 24 mai 2020.

Après vote et calcul de la représentation proportionnelle, la commission élue est composée comme suit, Mme le Maire étant la présidente de droit : Jean-Paul Copin, Simon Lesur, Fanny Chrétien, Pierre Descatoire, Sylvie Lowys, Pierre Dhinaut, Muriel Doudok, Annie Butruille, Philippe Pollet, Philippe Martin, Noëllie Rapisarda, Jean-Jacques Martinache.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille.

Fait et délibéré en séance
Pour copie conforme,

Pour le Maire
Par subdélégation

L'Adjointe au Maire

Annie MONNIER





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FLINES-LES-RACHES

L'an deux mille vingt, le mardi 28 juillet à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Flines-les-Râches s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Annie Monnier, 1^{ère} Adjointe au Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 17 juillet 2020, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : MM. Annie Monnier, Jean-Paul Copin, Muriel Doudok, Simon Lesur, Philippe Martin, Séverine Tatencloux, Annie Butruille, Jean-Marie Tricot, Pierre Dhinaut, Nicole Roger, Pierrette Loquet, Sylvie Lowys, Christelle Lambert, Jimmy Jaworowski, Charafa Ben Lebsir, Fanny Chrétien, Martine Warin Montet, Noëllie Rapisarda, Jennifer Letot.

Excusés :

Annie Goupil, Maire, excusée, donne pouvoir à Annie Monnier.
Carine Olejniczak, Adjointe au Maire, excusée, donne pouvoir à Philippe Martin.
Philippe Pollet, Adjoint au Maire, excusé, donne pouvoir à Jean-Paul Copin.
Jean-Michel Montois, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Jean-Marie Tricot.
Yves Fauquette, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Pierre Dhinaut.
Pierre Descatoire, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Charafa Ben Lebsir.
Christophe Dumoulin, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Nicole Roger.
Jérôme Deneuvillers, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Pierrette Loquet.
Jean-Jacques Martinache, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Martine Warin Montet.
Christian Lannoy, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Noëllie Rapisarda.

Absent : /

Secrétaire de séance : Jimmy Jaworowski

<u>Nombre de conseillers :</u>	En exercice :	29
	Présents :	19
	Excusés :	10
	Absent :	0

SOUS PREFECTURE
DE DOUAI

19 AOUT 2020

ARRIVEE

Objet : Région des Hauts de France – demande de subvention dans le cadre du dispositif « 1 million d'arbres en Hauts de France »

Afin de lutter contre les effets du changement climatique, favoriser la biodiversité, et améliorer le cadre de vie, la Région des Hauts de France propose un appel à projets permettant de soutenir les opérations de plantations d'arbres et d'essences locales sur le foncier public.

Cette subvention est plafonnée à hauteur de 90% des dépenses des plants et fournitures (protections, paillage, tuteurs).

Un dossier de candidature sera déposé. Il présentera le projet situé derrière l'école maternelle Pierre Brossolette. Le coût des plantations est estimé à environ 832,02€ HT soit 972,40€ TTC.

Ce projet présentera également l'intégralité des dépenses liées au projet (main d'œuvre...).

Dans le cadre de sa délégation donnée par le Conseil Municipal en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales lors du Conseil Municipal, du 24 mai 2020, il est décidé :

- d'approuver la participation de la commune de Flines-les-Râches au dispositif « 1 million d'arbres en Hauts de France »,
- de solliciter une subvention auprès de la Région des Hauts de France à hauteur de 90% du montant HT du projet,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille.

Fait et délibéré en séance
Pour copie conforme,

Pour le Maire
Par subdélégation

L'Adjointe au Maire




Annie MONNIER

